

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 20 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

<b>Date de convocation</b> :	16 mars 2026	<b>Date d'affichage</b> :	16 mars 2026
------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, Maire.

**Présents** : BOUCHARD Éric, Maire, CHALLET Thierry, VIRICEL Christelle, GARDON François, VENET Marie-Louise, PLOTON Laura, POYET Bruno, MARGOTAT Lydie, BONNIER Marianne, POYET Gaëtan, VANHILLE Benoit, VERICEL Géraldine, BESSON Mélanie, BERENGER Eloïse, CHARBONNIER Quentin

**Absent excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : VIRICEL Christelle

## DEL2/20-03-26 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Il indique par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif global dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Valeille, un effectif maximum de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création de quatre postes d'adjoints au maire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,  
Christelle VIRICEL



Le Maire,  
Éric BOUCHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20260320-DEL2\_20-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026